

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 52 (1988)
Heft: 205-206

Artikel: Agentiel et non-agentiel en français
Autor: Merk, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-399826>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AGENTIEL ET NON-AGENTIEL EN FRANÇAIS.

I. Dans un procès exprimé par un verbe

Habituellement la voix verbale est présentée par les grammairiens soit comme active (le sujet fait l'action, il est l'agent), soit comme passive (le sujet subit l'action, l'agent est désigné par un « actant »). A côté de cette dualité traditionnelle on cite la « voix » pronominale. Mais certains linguistes comme Galichet (*Grammaire structurale du fr. mod.*, Paris 1967, pp. 102 et 103) refusent à cette dernière le statut de « voix » ; pour eux ce n'est qu'une « forme » pronominale qui serait tantôt active (verbes réfléchis ou réciproques), tantôt passive (Galichet cite La Fontaine « Par Baucis se prépare un festin », ou Pascal « Cette secte se fortifie par ses ennemis »). Cette présentation appelle deux critiques : 1) pour ce qu'il appelle la voix passive de la forme pronominale, Galichet ne cite que des exemples du XVII^e s. : aujourd'hui ces tournures seraient incorrectes, elles n'acceptent pas l'expression d'un agent ; 2) pour ce qu'il appelle la voix active de la « forme » pronominale, Galichet ne tient pas compte du fait que dans les emplois réfléchis et dans les emplois réciproques le ou les sujets sont à la fois ou alternativement actifs et passifs (« il se lave », « ils se battent »). Il semble donc qu'il faille envisager les choses autrement.

Le procès verbal est dit *agentiel* lorsqu'un agent exécute ce procès ; que le verbe soit à la voix active ou à la voix passive, peu importe : l'information est la même, que je dise « le chasseur tue le lièvre » ou « le lièvre est tué par le chasseur ». L'agent se définit « un être animé qui agit de sa propre volonté », en principe un être humain ou tout être assimilé par métaphore à un être humain. Donc le procès agentiel est régi par un agent, alors que le procès non-agentiel n'est pas régi par un agent, et dans ce cas ou bien l'agent est inexistant (phénomènes naturels) ou bien l'agent est neutralisé. Cette dernière distinction demande les explications suivantes : l'agentialité est neutralisée lorsque le ou les

sujets sont à la fois actifs et passifs (verbes réfléchis) ou alternativement actifs et passifs (verbes réciproques) (1).

Le pronominal *se tuer* est toujours non-agentiel bien qu'il s'emploie dans des situations très différentes : ou il exprime le suicide (le sujet est actif, mais la part de passivité peut être plus ou moins grande suivant le degré de dépression ou de désespoir qui l'accable), ou bien l'homme « se tue » par accident (le sujet est essentiellement passif, mais il reste une part active dans la mesure où celui qui se tue a mis en branle la machine qui le tue : seul le chauffeur d'une voiture « se tue » car il tient le volant, alors que le simple passager « est tué »).

Sont également non-agentiels les verbes pronominaux du type *se fâcher*, *s'ennuyer*, *s'efforcer* : bien qu'actif, le sujet n'a pas la maîtrise complète du procès, il est donc aussi passif dans une certaine mesure. Non-agentiels aussi les verbes pronominaux dits « transitifs », p. ex. « Pierre s'achète une voiture » : il y a une certaine passivité chez l'agent Pierre dans l'intérêt qu'il éprouve passivement au procès en cause (G. Moignet, *Incidence verbale et transitivité*, in *Mélanges Imbs*, p. 371). Enfin même dans les tournures pronominales dites passives l'agentialité est neutralisée : « ces choses se disent avec grâce ». Le fait qu'on ne peut plus ajouter dans ces tournures passives un « complément d'agent » en fr. mod. prouve bien que l'agentialité n'y est pas complète.

Mais également en dehors des verbes pronominaux le procès peut être non-agentiel. Dans la phrase « ces choses aiment être dites avec grâce », le verbe *aimer* (actif) exclut l'expression d'un complément d'agent malgré le passif *être dites*, l'un neutralisant l'autre. Citons enfin le verbe *subir* qui est grammaticalement actif, mais sémantiquement passif ; l'adjonction d'un circonstant notant une certaine activité du sujet peut neutraliser la passivité du procès : « Si l'on peut dire que quelqu'un a subi *courageusement* une opération, c'est que ce verbe n'indique pas la passivité pure et simple » (R. Godel, *Verbes d'état et verbes d'événement*, in *Cahiers F. de Saussures*, 9, 1950, p. 36).

Cette voix non-agentielle que nous venons de présenter est à mettre en rapport avec ce que G. Guillaume appelle voix « synthétique » ou mieux voix « moyenne » (*Existe-t-il un déponent en français ?*, dans *Le*

(1) Cette non-agentialité pourrait être mise en parallèle avec ce que Bergson appelle l'« absence de conscience » (*L'évolution créatrice*, PUF 1948, pp. 144-145) : la conscience est soit « nulle » (une pierre qui tombe), soit « annihilée » (quelqu'un accomplit machinalement une action habituelle).

français moderne, janv. 1943, et dans *Langage et science du langage*, pp. 127-142). D'après lui sont « moyens » non seulement les verbes pronominaux, mais aussi les intransitifs conjugués avec l'aux. *être*, du type *entrer*, *sortir*, etc. Le présent *je sors* est pleinement actif, mais le passé composé *je suis sorti* est dans une certaine mesure passif, car une fois que *je suis sorti* je ne suis plus libre de sortir encore, contrairement au sujet qui a marché et qui peut encore marcher s'il veut. G. Guillaume en réfère aux déponents latins *nascor*, *morior*, *imitor*, *sequor*, *loquor*, etc. où le sujet est dans des proportions variables à la fois actif et passif, la part d'activité et celle de passivité pouvant aller du minime à l'extrême sans jamais atteindre ni le zéro, ni la totalité. Cette variation est le mieux illustrée par le schéma suivant :

ACTIF	MOYEN	PASSIF
1	2	3
passif		
actif		
laver	se laver	entrer
tuér	se tuér	sortir
	(suicide)	« ils se
		battent »
		cela se dit
		se tuer
		(accident)
		être lavé
		être tué

Ce schéma ne tient compte que des verbes où l'agentialité est annulée, neutralisée. Ceux dont l'agentialité est nulle (les verbes qui expriment un phénomène naturel : *il pleut*, etc.) ne sont pas envisagés par G. Guillaume dans l'article cité.

II. Dans un procès exprimé par un nom d'action

Le suffixe latin *-atione*, éminemment suffixe d'action, a donné en français deux suffixes, l'un de formation héréditaire *-aison*, l'autre de formation savante *-ation*, donc des doublets. Comme toujours, la langue ne peut supporter des doublets que s'il s'établit entre eux une différenciation, le plus souvent sémantique : p. ex. *frêle* et *fragile*, *recouvrer* et

récupérer, ou comme ici dans deux variantes d'un même suffixe : *-eur* et *-teur*, cf. *donneur* et *donateur*, etc. (2). Le meilleur moyen de savoir comment *-aison* s'oppose à *-ation* est d'examiner les couples de substantifs où ces suffixes se trouvent sur le même radical :

- { *défeuillaison* : « chute naturelle des feuilles, saison où cela se produit ».
- { *défoliation* : « arrachage systématique des feuilles pour permettre une meilleure visibilité ».
- { *défloraison* : « chute naturelle des fleurs, saison où cela se produit ».
- { *défloration* : « action de déflorer une jeune fille ».

Le suffixe *-age* ayant de grandes affinités sémantiques avec *-ation*, voyons les couples suivants :

- { *flottaison* : « niveau sur l'eau atteint par un bateau qui flotte ».
- { *flottage* : « transport par eau de troncs d'arbres qui flottent ».
- { *grenaison* : « formation spontanée des graines de céréales, saison où cela se produit ».
- { *grenage* : « action de réduire en grains (la poudre à canon, le sucre) ».

L'examen de ces oppositions nous amène à la conclusion que *-aison* exprime un procès non-agentiel, alors que *-ation* et *-age* expriment un procès agentiel, une action provoquée par l'intervention d'un agent. Dans les cas précités les mots en *-aison* présentent chaque fois une agentialité *nulle* (des phénomènes naturels, comme aussi dans *lunaison*, *floraison*, *feuillaison*, *démangeaison*, etc.) ; mais nombreux sont les cas où ce suffixe présente une agentialité *annulée*, neutralisée par le fait que le sujet est à la fois actif et passif, dans des proportions aussi variables que celles qui concernent les procès verbaux vus précédemment :

a) les travaux agricoles saisonniers : dans la *fenaison*, la *fauchaison*, etc., le paysan est évidemment un être agissant, mais il n'est pas libre de faner ou de faucher n'importe quand, il est soumis aux aléas du temps, de la *saison* qui s'imposent à lui. Damourette et Pichon (*Essai de Grammaire de la langue fr. Des mots à la pensée*, §§ 321-327) appuient particulièrement sur le rôle passif de l'homme dans les activités mar-

(2) C'est également ce qui s'est passé lorsque le fr. mod. a conservé les deux cas de l'ancienne déclinaison : *on/homme*, *chantre/chanteur*.

quées par *-aison* et « dans lesquelles ce suffixe connaît peut-être ses emplois les plus vivants, à savoir l'expression de ces époques que caractérise une évolution naturelle ou humaine : la *lunaison*, la *floraison*, la *fauchaison*, l'*olivaision*, la *fenaision* ; car ces tranches vagues de temps ne sont pas directement conçues comme des *activités volontaires et déterminées*, mais comme des sortes de *manifestations cycliques et fatales de l'évolution féconde du Monde et de la Vie* ». Attendre, c'est laisser passer le temps, c'est patienter (« Patience et longueur de temps » La Fontaine). Patienter c'est endurer. Comme l'étymologie fait bien les choses : patienter vient de patient, le contraire d'*agent* ; endurer (< adj. *dur*) signifie « subir, être passif » et a mêlé son champ sémantique à celui de *durer*, *durée* dès la latinité (« Qui veut durer, doit endurer » R. Rolland). « Attendre que l'abcès mûrisse, ... que le temps soit beau pour rentrer les foins . . . , l'attente comporte l'aveu de *ma dépendance*, l'intrusion d'un *temps étranger* dans le mien propre » (J. Pucelle, *Le Temps*, initiation philosophique, p. 23) (3). Qui donc mieux que le paysan français ressent le cumul sémantique du temps - durée (= *Zeit*) et du temps météorologique (= *Wetter*) ? La proximité phonétique du mot *saison* avec le suffixe *-aison* a certainement joué un rôle déterminant dans l'histoire sémantique de notre suffixe. Dans une civilisation surtout agricole, le lat. *satio* « action de semer » est devenu la « saison de semer », puis la « saison » par excellence, le « moment favorable » pour un travail quelconque. Déjà Brunetto Latini (*Li Livres dou Tresor*, III, 53, 5), traduisant Cicéron, a rendu le lat. *occasio* par l'afr. *saison* qu'il définit ainsi : « la maniere dou tens, c'est a dire s'il est nuit u jour, . . . u s'il est tens de vendenge u de moissons » (4).

b) Les phénomènes linguistiques : dans la *déclinaison*, la *conjugaison*, etc., le locuteur est évidemment un être agissant, mais il n'est pas libre de décliner ou de conjuguer selon son bon plaisir, il est *soumis* aux règles de la langue qui s'imposent à lui (c'est la raison pour laquelle le verbe lat. *loquor* est déponent) (5).

(3) Comment ne pas citer cette belle page de la Bible sur le temps qui n'appartient pas à l'homme, mais qui scande sa vie : « Il y a le moment pour tout et un temps pour tout faire sous le ciel : un temps pour enfanter et un temps pour mourir, un temps pour planter et un temps pour arracher le plant . . . etc. » (*Vulgate, Ecclesiaste*, 3, 1-15, trad. de *la Bible de Jérusalem*).

(4) La Gallo-Romania est seule parmi les langues romanes à cumuler dans le mot *saison* (< lat. *satione*) les sens agricole, astronomique et le sens général de « moment favorable pour telle opération ».

(5) La Gallo-Romania est encore seule à connaître le suffixe grammatical *-aison*, sans doute parce que seul en Gallo-Romania a subsisté le couple

c) Il y a enfin une catégorie de termes en *-aison* qu'on pourrait appeler celle de la réciprocité, où comme dans les verbes pronominaux réciproques l'activité du sujet est neutralisée par une part de passivité. Ainsi *liaison* (celui qui lie est également lié), *combinaison* (« assemblage d'éléments dans un ordre déterminé » Pt. Rob., c'est-à-dire où les proportions sont prédéterminées, en linguistique comme en chimie), *comparaison* (où le chercheur scientifique, comme le poète, fait « dégorger » à la nature ce qu'elle « contenait par avance » Bergson, *Evolution créatrice*, pp. 230-231), *livraison* (« remise d'un objet à celui auquel cet objet est dû... la livraison constituant une obligation du vendeur dans le contrat de vente » Rob.). Ce n'est certes pas un hasard si la plupart de ces termes dits réciproques (*combinaison*, *comparaison*, *liaison*) sont également employés en linguistique : dans la langue « les éléments se tiennent réciproquement en équilibre selon des règles déterminées » (F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, p. 154).

L'écrivain qui a le mieux mis en valeur la non-agentialité du suffixe *-aison* c'est Péguy. Nourri de son ascendance paysanne et de la philosophie de Bergson, il donne la primauté à l'organique sur le mécanique, au vital sur l'intelligence fabricatrice. « Parce que paysan très proche de ses propres racines, la puissance créatrice de la durée bergsonienne est pour lui une évidence de chaque jour » (André Henry, *Bergson, Maître de Péguy*, Paris 1948, p. 106). L'organique est le domaine du spontané, du « se faisant » (comme dit le philosophe), ce qui fait dire à Péguy : « Bergson oppose le tout fait au se faisant et il faut tout de même bien de la mauvaise volonté pour ne pas reconnaître dans ce participe passé et dans ce participe présent les héritiers de deux beaux participes grecs moyen et passif » : *se faisant* correspondant au participe grec *moyen* et *tout fait* au participe grec parfait *passif* (Péguy, *Note sur M. Bergson, Œuvres complètes*, NRF 1924, t. IX, p. 23). Donc primauté à la voix moyenne, non-agentielle. C'est ce qui a porté Péguy non seulement à créer des termes en *-aison* dans le domaine des phénomènes naturels (*culminaison*, *déclivaison*, *incurvaison*, *plantaison*, etc.), mais aussi à établir une opposition — restée célèbre — entre *comparaison* et *domination*, dans une page écrite en 1914 (date qui explique peut-être le tour passionné de ces lignes). Pour Péguy (*Note conjointe*,

raison - oraison : d'une part le mot *raison* a eu le sens de « parole » pendant tout le Moyen Age et le fondement de la grammaire est la raison, d'autre part le mot *oraison* « discours » avait le sens linguistique dans l'expression courante « les parties de l'oraison » (= les parties du discours ling.) depuis le Moyen Age jusqu'au XVII^e s. au moins.

pp. 145-155) il y a deux systèmes de pensée et d'action : le premier est celui de la comparaison, où l'on SE compare, SE mesure, SE bat pour l'honneur de SE battre, où chacun est vainqueur et vaincu (c'est-à-dire neutralisation de l'agentialité) ; ce système est celui de la chevalerie chrétienne et spécialement française, celui que Corneille a illustré dans le *Cid* et dans *Polyeucte*. Le second système, qui s'oppose radicalement au premier, est celui de la domination, de l'extermination, celui de la victoire totale du vainqueur (actif) sur le vaincu (passif), c'est-à-dire où l'agentialité est totale ; c'est le système incarné par les Romains, continué par les Allemands (6). Et Péguy de conclure : « *Duellum, bellum* : la guerre c'est ce qu'on fait quand on est deux. Mais quand on est deux dans le premier système on SE mesure ; quand on est deux, pense le Romain, je domine... Le premier système est le monde de la grâce... d'origine chrétienne et le deuxième d'origine impériale ».

Cette référence à la foi chrétienne nous permet aussi de cerner le sens qu'a pris le terme *oraison* dans le domaine religieux (v. notre article *Prière et Oraison*, in *Mélanges Gossen*). Ou bien c'est un terme de la liturgie (où le sujet « orant » suit les règles imposées par l'Eglise), ou bien c'est un terme de la mystique, que les époux Maritain (*De la vie d'oraison*, Paris 1947, p. 69) ont si bien défini : « Dans l'oraison notre âme est mue et se meut elle-même à la fois, l'opération est attribuée non seulement à Dieu, mais aussi à l'âme et la grâce est dite coopérante ». Enfin Bergson (*Les deux sources de la morale et de la religion*, Paris 1933, p. 248) décrit l'état de l'âme mystique dans des termes grammaticaux que nous n'aurions pas pu mieux choisir : « Une âme à la fois agissante et agie, dont la liberté coïncide avec l'activité divine » (7).

Notre conclusion peut se réduire au schéma suivant, rigoureusement semblable à celui que nous avons présenté plus haut pour les procès verbaux, c'est-à-dire que nous n'y tiendrons pas compte non plus des cas où l'agentialité est nulle (phénomènes naturels : *floraison*, etc.) et qui ne posent pas de problèmes :

(6) L'opposition de Péguy entre *comparaison* et *domination* nous fait penser à cette phrase des *Mémoires de de Gaulle* (in *Concordance du TLF*) lorsque le Général évoque ses rapports avec le commandement britannique pendant la seconde guerre mondiale : « Il ne s'agit que d'une *liaison* et à aucun degré d'une *subordination* » ! (respect réciproque dans la non-agentialité, et non soumission en agentialité totale à la manière des Romains... ou des Allemands).

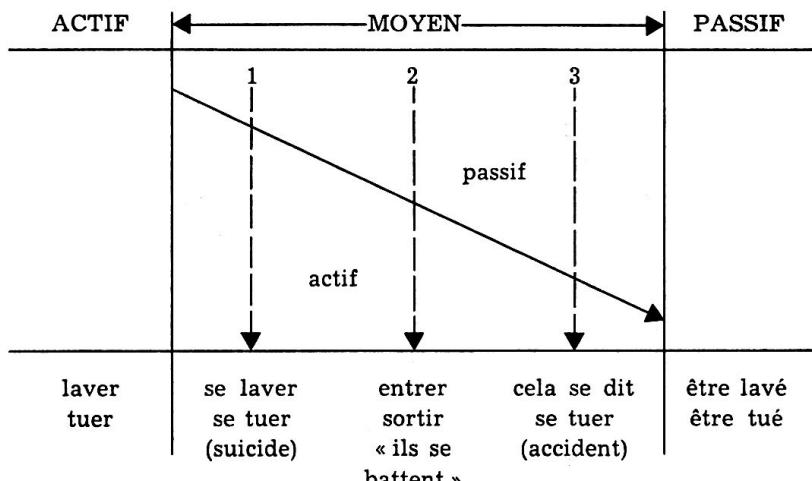
(7) Pour de plus amples développements sur les questions abordées dans cet article, v. notre thèse « *Les héritiers et les substituts du suffixe lat. -TIONE en Gallo-Romania* », Strasbourg 1978, *Atelier National de Lille III*, 1982.

ACTIF	MOYEN	PASSIF
1	2	3
passif		
actif		
<i>pendaison</i> (8)		<i>pendaison</i> (8)
<i>livraison</i>	<i>cargaison</i>	
<i>combinaison</i>	<i>salaison</i> (9)	
	<i>travaux agric.</i>	
	<i>les 2 oraison</i>	
	<i>termes linguist.</i> (10)	
Strasbourg.		Georges MERK

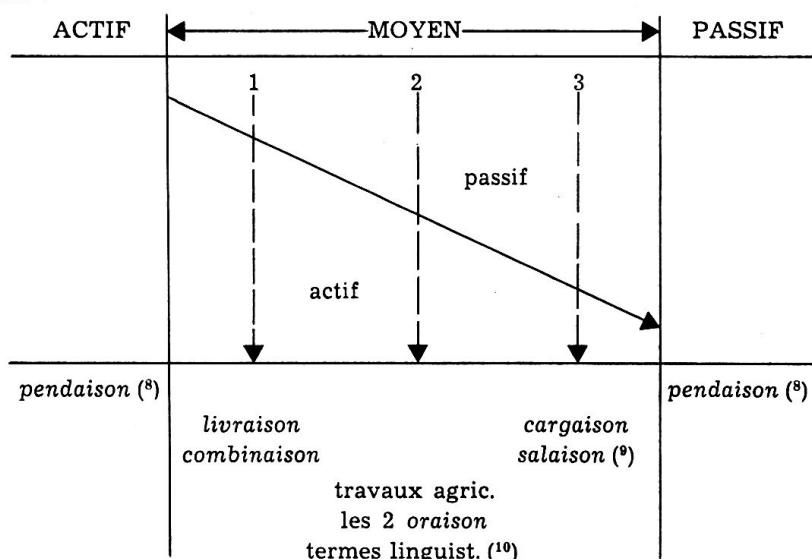
- (8) *Pendaison* est le seul terme en *-aison* qui soit agentiel, tantôt actif (« le bourreau exécute plusieurs pendaisons »), tantôt passif (« le criminel est condamné à la pendaison »). Cette exception s'explique peut-être par l'origine dialectale du mot dont la première attestation en fr. n'est que de 1644 (Saint-Amant), alors qu'en occitan *pendezon* est attesté dès le début du XIV^e s. Or Saint-Amant avait fait un voyage en Provence en 1643-44. Il faut noter qu'en occitan, contrairement au fr., le suffixe correspondant au fr. *-aison* est non-agentiel à seulement 50 % des vocables.
- (9) *Cargaison* et *salaison* désignent des objets concrets qui, contrairement aux termes d'action, sont en pleine « détension » comme dit G. Guillaume, l'activité y étant minimale et la passivité maximale.
- (10) Le cas d'*inclinaison* et de son opposé *inclination* demande certaines explications. Dans un premier temps (jusque vers la fin du XVII^e s.), les deux mots s'opposaient comme les autres couples vus plus haut : *inclinaison* non-agentiel (inclinaison d'une pente, de l'aiguille aimantée et même au sens moral l'inclinaison à l'amour, chez Sorel), alors que *inclination* exprimait une action volontaire, soit matérielle (l'inclinaison d'un tuyau, chez Pascal), soit morale (une pente de la volonté, dans l'*Encyclopédie*). Dans un second temps (à partir de la fin du XVII^e s.), une nouvelle opposition vient s'ajouter à la première, sans l'effacer complètement : *inclinaison* désigne un état ou un geste matériel, physiologique (volontaire ou non), *inclination* est réservé au domaine moral, psychologique. Mais les auteurs sont loin de respecter tous cette nouvelle opposition (v. Grevisse, *Le bon usage* et *Le français correct*, et les remarques du Robert et du G.L.L.F., s.v.).

ADDENDA ET CORRIGENDA

1^o Dans l'article de Georges MERK, *Agentiel et non-agentiel en français*, on complétera comme il suit les schémas
p. 145 :



et p. 150 :



2^o Dans la *Bibliographie... dalmate et istriote* de Žarko MU-LJAČIĆ :

- p. 231 on biffera le titre du n° 1799/2 qui reprend le n° 1834 (p. 226), et on lira
1799/2 V. VINJA, *Contributions adriatiques à l'étymologie française* (en marge du FEW 21). Festschrift Muljačić, 185-193.
- p. 230 on ajoutera
1765/1 V. VINJA, *Hibridni rezultati jezičnih dodira* [Résultats hybrides des langues en contact]. Filologija 14, 419-432.